

- REGLEMENT INTERIEUR JUDO CLUB DES CHEMINOTS DE LUNEL

Vous vous êtes inscrits ou vous avez inscrit votre enfant dans notre club et nous vous en remercions. Cette inscription deviendra définitive au retour du dossier d'inscription complet :

- certificat médical (**si nécessaire**)
- paiement de l'année **complète**

Le judo et ses disciplines associées sont des sports pratiqués dans un esprit de convivialité, de respect et d'entraide mutuelle. Dès votre inscription, vous ou votre enfant, vous engagez à respecter le règlement intérieur de l'association.

Adhésion / Cotisation

Chaque adhérent s'engage à régler une cotisation annuelle fixée par le bureau pour un an.

En échange, il pourra participer à tous les cours de la discipline choisie de son niveau. L'adhérent devra s'en acquitter par un ou plusieurs chèques. Dans tous les cas, la totalité des chèques devra être remise lors de l'inscription. En cas d'abandon pendant la saison pour une raison autre que médicale, aucun remboursement automatique ne pourra être exigé. Le bureau étudiera avec bienveillance toute situation particulière. **Après règlement de sa cotisation, l'adhérent, alors membre (ou son(ses) représentant(s) légal(aux), s'il est mineur) sera averti de toutes activités choisies par le bureau, concernant la vie du club : réunions, rencontres sportives, stages, compétition, passage de grade, fêtes, etc... L'association communiquera toute ses informations importantes via l'application WhatsApp**, nous vous invitons dès votre inscription au club à rejoindre le groupe d'information correspondant à votre ou vos enfants (seuls les dirigeants et enseignants du club pourront communiquer dans ces groupes).

Pendant les vacances scolaires et jours fériés les cours n'auront pas lieu.

Sécurité

Chaque adhérent devra fournir un certificat médical ou questionnaire santé attestant de son aptitude à la pratique du Judo-Jujitsu-Taïso, en précisant à chaque fois s'il est apte à la compétition.

Toute personne n'ayant pas fourni ledit certificat ou questionnaire santé se verra refuser la participation aux cours.

Les pratiquants mineurs sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les heures de cours, le salut marquant le début et la fin d'un cours. Les enfants sont donc sous l'entière responsabilité des responsables légaux avant et après le cours.

Le numéro de téléphone du (des) responsable(s) légal(aux) de l'enfant devra être obligatoirement renseigné sur la fiche d'inscription. Un numéro de téléphone portable est souhaitable afin de pouvoir vous avertir en cas d'urgence. Chaque élève souscrit une assurance par le biais de sa licence. Celle-ci sera remise aux responsables légaux dès sa réception. Les licences doivent être conservées précieusement d'une année sur l'autre. Pour des raisons évidentes de sécurité, le port de bijoux, quel qu'il soit, ou de barrettes à

cheveux est strictement interdit pendant les cours et seuls les « chouchous » élastiques sans morceau métallique sont autorisés.

Tenue

Chaque élève devra se présenter aux cours en judogi, avec sa ceinture de niveau attitrée. Il doit également être en possession d'une gourde et une paire de zoris (claquettes/tongs/crocs) afin de pouvoir si besoin se rendre au vestiaire ou WC rapidement et sans marcher pieds nus. Chewing-gums, bonbons et autres nourritures sont interdits sur le tapis.

Sous la veste, les garçons seront torse nu et les filles porteront un tee-shirt blanc. Les pieds devront être propres et les ongles bien coupés. Le port des chaussettes est interdit sauf cas exceptionnel (verrue, blessure). Il est interdit, pour des raisons d'hygiène, de marcher pieds nus en dehors des tatamis.

Le Club n'est pas responsable de la disparition d'objets, de valeur ou de vêtements résultant de leur vol, de leur perte ou de leur oubli à l'intérieur du dojo.

Utilisation de matériel

Le matériel mis à disposition ne pourra être utilisé qu'à l'initiative du professeur, il devra être remis à sa place et en bon état après son utilisation. Toute détérioration ou anomalie constatée doit être rapidement signalée au professeur. Le pratiquant qui est l'auteur de dégradations des biens appartenant au club ou mis à sa disposition ou perte de matériel sera tenu pour responsable.

Droit à l'image

Le licencié ou son représentant légal, autorise le club à le prendre en photographie et à utiliser celle-ci dans le cadre de promotion du club. En aucun cas il ne pourra être demandé d'indemnité financière en contrepartie.

Rencontre sportive et Frais de déplacement

Le professeur est le seul habilité à engager les judokas dans les compétitions. Si un élève ne peut être présent à une compétition pour laquelle il s'est engagé, il doit en avertir absolument et au plus tôt son professeur.

Lors de déplacements en compétition le transport et frais de déplacements des élèves sont à la charge des parents. Dans certains cas et à titre exceptionnel, le club pourra organiser des déplacements collectifs et/ou participer aux frais occasionnés. Cette prise en charge exceptionnelle sera étudiée et mise en place par le bureau avant la compétition en question.

Procédure disciplinaire

Pour le respect de tous, pratiquants et professeurs, une discipline de rigueur est demandée, avant, pendant et après les cours. Il est demandé d'être présent avant l'heure de début du cours afin que celui-ci puisse débuter à l'heure. Toute sortie du cours doit être autorisée par le professeur.

Durant les cours il est demandé aux parents de ne pas rester à l'intérieur du Dojo pour le bon déroulement des séances. Durant les cours, les professeurs et assistants peuvent faire preuve d'autorité sur les groupes d'enfants qui leur sont confiés. Leur travail devra être respecté par les élèves et les parents. Toute personne ne respectant pas le règlement intérieur en vigueur ou pouvant porter atteinte à autrui ou au bon déroulement des cours pourra se voir interdire l'accès au dojo. Tout pratiquant dont le manque de respect du règlement aura entraîné une gêne, pourra être sanctionné et éventuellement exclu du club sans remboursement.

Le bureau et professeur se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'équipe du Judo Club Cheminots de Lunel.